Les échos

De Ver Sur Launette – Loisy

N°8 : janvier 2016

SOMMAIRE

- Editorial P 1
- Etat civil P 2
- Agenda P 2
- Comptes rendus du Conseil Municipal P 3
- Ecole P 7
- Festivités P 8
- Nos aînés P 10
- Associations P 10
- Informations diverses / actualités P 12
- Jeux P 16

Editorial

Mesdames, Messieurs,

Une nouvelle année s'ouvre devant nous. La date est propice aux bonnes résolutions pour les mois à venir, mais aussi pour faire le bilan de l'année écoulée et exposer les perspectives pour 2016.

- 2015 aura été, pour la commune, une année de mise en place de la réforme des rythmes scolaires, dont le coût pour le budget communal est relativement convenable, mais uniquement grâce au soutien exceptionnel de l'Etat qui a été maintenu pour l'année scolaire 2015/2016 et qui le sera certainement pour 2016/2017, élections présidentielles obligent !
Ensuite ???!!!

- Pendant les vacances d'été, les toitures de la mairie et de l'école de Loisy ont été refaites à neuf. Ces bâtiments se voient donc parés d'une bonne couverture pour les 30 prochaines années.
Concernant l'église, les travaux de couverture débuteront début janvier et devraient se poursuivre environ 6 mois. En amont, il a été fait des actions de sauvegarde des voûtes, montrant des signes de faiblesse, en élevant des échafaudages provisoires de soutien.

- L'installation du réseau de fibre optique, dans notre canton, suit son cours avec un peu de retard. L'accès au réseau devrait pouvoir se réaliser au 2nd semestre 2016.

○ Durant le dernier semestre 2015, le devenir du restaurant le RABELAIS a été au cœur d'une réflexion globale sur les équipements dont la commune aura besoin pour les prochaines années, en étudiant leurs éventuels emplacements géographiques sur la commune.
Comme nous nous y étions engagés lors des élections municipales, nous vous demanderons d'opter pour le scénario qui vous satisfera le mieux au cours du 1er trimestre 2016 afin d'adopter une orientation des investissements communaux claire pour l'avenir.
L'étude menée est actuellement mise en ligne sur le site de la commune afin de vous présenter les différents scénarios. Les montants des investissements sont très élevés et sont à établir sur de nombreuses années.
Un numéro spécial du journal « LES ECHOS » sera consacré à ce dossier prochainement et une réunion publique organisée, pour vous présenter les 3 scénarios retenus et leurs possibles financements au vu des éléments actuels en notre possession.

Début mars, vous serez invités, Mesdames et Messieurs, à venir faire une votation (comme diraient les Suisses) pour exercer votre libre choix sur les futurs aménagements des locaux communaux.

Je pense que c'est la première fois que la population de notre village est appelée à voter pour un choix important d'investissement. Il vous appartiendra d'y répondre.

En cette nouvelle année 2016, permettez-moi de vous adresser en mon nom et celui du conseil municipal nos meilleurs vœux.

Yves CHERON

Horaires d'ouverture de la Mairie au public :

- Lundi : 14 H – 18 H
- Mardi 14 H – 18 H
- Mercredi 10 H – 12 H
- Jeudi : Fermé
- Vendredi : 14 H – 18 H

- 1er samedi du mois : 9 H 30 – 12 H
(Reporté au samedi suivant si jour férié)

Vous pouvez également contacter le secrétariat au 03 44 54 01 69
UNIQUEMENT durant ces horaires.

RAMASSAGE SAPIN DE NOËL
Le jeudi 14 janvier 2016

Il faudra déposer l'arbre (sans décorations, ni sac à sapin, ni neige artificielle) devant votre habitation la veille.

ETATCIVIL

Naissances:

- Clément DUPERCHE le 03/10/2015
- Neyliah BINTI le 07/11/2015

Toutes nos félicitations aux parents

Mariages:

- Nicolas WINTERFLOOD et Pauline RIVIERE le 10/10/2015

Toutes nos félicitations aux mariés

Décès:

- Micheline HARLAUX le 17/11/2015
- Micheline LAVAUD le 03/12/2015
- Kevin PEYRON le 03/12/2015
- Michel TOURET le 19/12/2015
- Sylvain ROGNON le 26/12/2015

Toutes nos condoléances aux familles

A VENIR …

- **Jeudi 7 janvier 2016 :** Galette des rois pour les aînés
- **Jeudi 21 janvier 2016 :** Rassemblement des aînés
- **Samedi 23 janvier 2016 :** Repas communal à l'Orée de la forêt avec animations.
- **Jeudi 04 février 2016** : Rassemblement des aînés / Chandeleur
- **Mercredi 10 février 2016 :** Repas des aînés à l'Orée de la forêt.
- **Jeudi 18 février :** Rassemblement des aînés
- **Samedi 27 février 2016 :** Soirée Carnaval organisée par l'association Gym FormBien'être
- **Jeudis 03,17 et 31 mars 2016 :** Rassemblement des aînés

Compte rendu du Conseil Municipal

Mardi 08décembre 2015

Suite à la démission de Mme Véronique GUERITON courant novembre 2015, les élus ont accueilli Mme Dominique POLTEAU-GOMEZ comme nouvelle conseillère municipale.

- Mme Véronique GUERITON a envoyé la démission de son poste de conseillère municipale.Mme Dominique GOMEZ-POLTEAU la remplacera au conseil municipal.

- M. Benoit HAQUIN président de la CCPV et Mme Anne-Claire CHOQUER directrice, ont fait le déplacement pour donner des explications, sur le schéma de mutualisation et le transfert de compétence suite à la loi NOTRe, aux conseillers municipaux afin de donner un avis sur le projet de mutualisation des services.

1) Avis sur le schéma de mutualisation de la CCPV

La CCPV nous demande de donner un avis sur le schéma de mutualisation de notre intercommunalité. Apres avoir entendu M. HAQUIN, une discussion a lieu entre les représentants de la CCPV et le conseil.

M. le Maire demande aux conseillers de rendre un avis aux différentes propositions de la mutualisation entre la CCPV et les communes volontaires.

- Urbanisme :
Mise en place d'un service ADS : Celui-ci est déjà mis en place en juin 2015 et n'a donc pas besoin d'avis.

- Les groupements de commandes :
Nombre de votants, 11 : unanimité

- Aspects juridiques :
Nombre de votants, 11 : 10 contre, 1 pour

- Gestiondes ressources humaines :
Nombre de votants, 11 : 10 pour, 1 contre.

- Ingénierie financière :
Nombre de votants, 11 : unanimité

- Communication :
Nombre de votants, 11 : 11 contre

L'avis du Conseil étant apporté, le schéma sera soumis à l'approbation du conseil communautaire du mois de février 2016.
Chaque année, un rapport sur l'avancement de ce schéma sera présenté à l'occasion du débat d'orientations budgétaires.

2) Avis sur la révision du classement sonore des infrastructures routière

Un avis sur le nouveau classement des infrastructures routières de l'Oise est demandé. Notre commune est concernée par la route N330 (déviation d'Ermenonville) qui est considérée comme assez bruyante avec un impact sonore sur 250 mètres.

Ce classement en zone « assez bruyante » impose en cas de construction dans cette zone de respecter certains aménagements pour palier les nuisances.
Sur notre territoire, cette zone est classée naturelle et il s'agit d'une zone forestière ou agricole qui aura donc peu d'incidence.

Nombre de votants, 11 : vote à l'unanimité pour un avis favorable à ce classement.

3) Avis sur la fusion du SE 60

Un avis est demandé sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale. Le SE 60 auquel nous sommes rattachés, est donc concerné.

Le SE 60 fusionnerait avec les syndicats d'électricité SEZEO et Forces Energies.

M. le Maire indique qu'il ne devrait y avoir aucun impact financier pour les administrés étant donné que ces trois syndicats ont pour objet de récupérer du financement émanant d'ERDF pour la modernisation des réseaux, et de faire les travaux. Il n'y aura plus qu'un seul syndicat sur le département de l'Oise.

Nombre de votants, 11 : vote à l'unanimité

4) Avis sur le plan d'épandage de boues GREENFIELD

Une enquête publique du 4 novembre au 4 décembre 2015 a eu lieu sur la commune concernant un plan d'épandage de boues GREENFIELD sur notre commune.

Il a été proposé à certains agriculteurs de la commune d'épandre des boues d'usine de papeterie sur leurs terres

agricoles sur une surface de 147.23 Ha.
Mme Maÿlis PETILLON indique que les parcelles concernées sont cultivées par son mari et que celui-ci n'a pas donné son accord pour faire les épandages, mais qu'il a juste indiqué qu'il étudierait le projet.

Compte tenu des volumes produits par la Sté GREENFIELD, un plan d'épandage est obligatoire et soumis à enquête publique.
M. le Maire propose de demander le retrait d'une parcelle de 6.98 Ha contiguë aux habitations étant donné qu'une bande de 100 mètres est interdite à l'épandage, soit 2.78 Ha, et que le restant, 4.20 Ha, pourrait créer des réactions négatives des riverains proches.

Mme Maÿlis PETILLON prend la parole de manière vive et indique à M. Yves CHERON qu'elle ne comprend pas pourquoi on n'autoriserait pas l'épandage de boues sur cette parcelle puisqu'il est déjà prévu une interdiction de 100 mètres près des habitations et donc que les 4.20 Ha restant ne doivent pas faire l'objet d'une restriction supplémentaire.
M. le Maire indique qu'il ne faisait qu'une proposition, et que chacun est libre de décider ou non de l'épandage sur cette parcelle. A la suite de ce débat, M. le Maire indique qu'il retire sa proposition.

Mme Sylvia MOREAU souligne que les déchets de papeteries contiennent des encres, produits chimiques et que cela pourrait polluer les terres agricoles.
Mme Maÿlis PETILLON répond à cela que les agriculteurs aiment leurs terres et qu'ils n'épandraient pas des produits polluant sur celles-ci.

M. Éric LAUBE indique qu'une quantité limitée d'épandage de boues est autorisée à l'hectare.
M. le Maire confirme les propos en indiquant la quantité de 25 tonnes sur 10 ans avec une possibilité de 30 tonnes sur 10 ans par dérogation.

Le conseil municipal doit donner un avis favorable ou non au plan d'épandage sur la surface totale des 147.23 Ha demandé par la Sté GREENFIELD.

Mme Maÿlis PETILLON ne peut prendre part au vote du fait qu'un membre de sa famille est concerné par cette décision.

Nombre de votants : 10. 7 contre, 3 pour.

Le conseil municipal donne donc un avis défavorable au plan d'épandage.

5) Extension du réseau (EDF-EP-Téléphone) Ruelle du Curé

De nouvelles constructions ont lieu ruelle du Curé et il est donc demandé à la municipalité de faire une extension du réseau EDF basse tension.

Les habitations étant à plus de 30 mètres du réseau, un branchement n'est pas possible en direct (à la charge d'ERDF).

Une extension du réseau doit donc être prise en charge par la municipalité.
Deux devis du SE60 sont proposés :

- Extension aérienne : 3 131.13 € avec les frais de gestion et subvention du SE 60 déduit,
- Extension souterraine : 9 463.69 € avec les frais de gestion et subvention du SE 60 déduit.

L'extension en sous-terrain est certes plus onéreuse car elle comprend l'enfouissement de la basse tension, l'éclairage public et le réseau de téléphonie, cependant il n'y aura pas à revenir sur ces travaux dans les années futures.

Nombre de votants : 11,
8 pour l'extension souterraine,
3 pour l'extension aérienne.

6) Convention avec la société AGEC pour une prestation de service secrétariat.

Une convention de prestations de service doit être signée pour l'intervention d'une comptable au sein de la mairie. Actuellement, le service est rendu par Mme Carole CAP secrétaire de mairie à EVE.
Elle a pour objet d'assurer des missions d'assistance de gestion administrative pour la commune. L'entreprise AGEC sera l'intermédiaire entre la collectivité et les partenaires publics.
En contrepartie de la réalisation des prestations sera versée une rémunération forfaitaire mensuelle de 680 € sur la base de 31 heures mensuelles au tarif horaire de 22 €.

Nombre de votants : 11 ; vote à l'unanimité.

7) Contrat d'éclairage public

La société EIFFAGE ENERGIE IDF a fait parvenir un contrat pour l'entretien de l'éclairage public de la commune pour une durée de 4 ans avec reconduction tacite chaque année.

Le contrat porte sur l'entretien de 138 luminaires, comprenant 9 visites annuelles pour un total annuel de 3 094.60 € HT.

Nombre de votants : 11 ; vote à l'unanimité.

8) Subvention école maternelle pour 3 ordinateurs portables

Une institutrice a demandé à la commune de participer à l'achat de 3 ordinateurs portables d'occasion.

La municipalité ne pouvant émettre des règlements que par mandat administratif, M. le Maire propose de verser les 50€ par ordinateur, soit 150 € à la caisse des écoles pour que l'institutrice puisse faire l'acquisition de ces ordinateurs par cet intermédiaire.

Nombre de votants : 11 ; vote à l'unanimité.

De plus, afin de compléter l'équipement de l'école, il a été demandé au conseil départemental de l'Oise l'autorisation de récupérer 3 Ordi60.
Le conseil départemental a répondu qu'il a été mis à la disposition de l'école de notre commune 3 ordinateurs portables, sortis des inventaires du département.

9) Demande des jeunes pour un local

Des jeunes du village ont apporté une liste de noms demandant l'ouverture si possible d'un local dans lequel ils pourraient se réunir.

Etant pratiquement tous majeurs, il est décidé de réfléchir à cette ouverture avec les commissions animation, école, le centre social de Nanteuil Le Haudouin et les jeunes demandeurs.
Cela permettra d'avoir des renseignements d'un point de vue technique et juridique, le centre social de Nanteuil Le Haudouin ayant l'habitude de ce type de demande.

10) Modification (précisions) sur la PAC

Suite à la délibération n°39-2012 instituant la participation de l'assainissement collectif entré en vigueur le 1er juillet 2012, une précision doit être apportée.
Il est indiqué que la participation se calcule pour une construction nouvelle et existante. Or, il serait préférable de préciser qu'il s'agit d'une taxe par logement car une construction nouvelle peut contenir plusieurs logements. Le montant de la taxe resterait inchangé.

Il est proposé la nouvelle rédaction suivante :

M. le maire indique que la PAC (Participation a l'Assainissement Collectif) est en vigueur sur notre commune depuis la délibération N° 39-2012.
Son taux actuel est de 40% de la différence entre un assainissement individuel et un assainissement collectif, soit 2800€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Le maintien de la Participation à l'Assainissement Collectif,
Le maintien du taux de 40% soit 2 800€,
S'applique à tous les logements neufs,
S'applique à tous les logements créés dans des constructions existantes,

Nombre de votants : 11 ; 10 pour, 1 abstention

11) Subvention lame à neige

Une subvention de 50% peut être sollicitée auprès du conseil départemental avec une dépense maximale de 4 000€ pour une lame et 1 200 € pour les accessoires, soit une subvention maximum de 2 600€ pour financer l'acquisition d'une lame à neige.

Le coût de la lame est d'environ 5 500€ HT.

Nombre de votants, 11 : A l'unanimité,

12) Fibre optique : Décision modificative et durée d'amortissement

Poste 21538pour
– 194 000€
Poste 204173pour
+ 194 000€

Nombre de votants : 11 ; vote à l'unanimité.

De plus, M. Yves CHERON demande de choisir une durée d'amortissement de 15 ou 30 ans.

Nombre de votants : 11 ; vote à l'unanimité pour un amortissement de l'investissement sur 30 ans.

13) Information sur l'étude menée pour la reconstruction de plusieurs équipements publics (Rabelais, mairie, école)

M. Dominique FOLGALVEZ prend la parole pour résumer l'étude qui a été faite sur la reconstruction de plusieurs équipements publics. Ces propositions sont issues du groupe de travail afin de pouvoir proposer des projets pour le devenir du RABELAIS/MAIRIE/ECOLE.
Il a été fait un état des lieux et des besoins pour la commune à long terme, qui sont les suivants :

- Une mairie accessible,
- Une école de 3 classes et périscolaire,
- Une salle plurivalente,
- Un bâtiment pour les services techniques.

3 Projets ressortent :

- Tous les équipements au stade,
- La mairie au centre du village et les autres équipements au stade,
- La mairie et l'école au centre du village et les autres équipements au stade.

Les coûts totaux des 3 projets sont assez proches, et la différence de coût se fera en fonction de l'option choisie car des dépenses supplémentaires comme le remboursement de la subvention reçue pour l'acquisition du Rabelais, la création de voirie…joueront sur le coût total final, tout comme l'éventuelle vente des bâtiments actuels existants.

La consultation de la population sur ces projets se fera au 1er trimestre 2016, et un numéro spécial « LES ECHOS » sera distribué pour présenter les projets. De plus, une réunion publique sera organisée courant janvier 2016 et l'étude sera mise en ligne sur le site internet de la commune.

Questions diverses

M. LALLEMAND prend la parole et indique qu'il y a eu, lors de l'acquisition du Rabelais, « un faux en écriture public» et qu'il a été acheté au-dessus du prix. Il demande comment la municipalité pourrait faire une mairie dans ce lieu. La subvention accordée par le conseil départemental était définitivement acquise sous condition de faire des travaux de restauration pour une mairie dans les 2 ans.
Il indique donc qu'il va porter l'affaire devant les tribunaux.

Par ailleurs, il indique que sa haie a subi un traitement d'herbicide lié à la pulvérisation sur la voirie communale et du champ avoisinant. Il demande que les utilisateurs de ces produits fassent preuve de meilleures conditions d'application.

M. le Maire répond que la commune est propriétaire du RABELAIS même si des « malversations » ont pu être commises et s'il devait y avoir problème de justice, cela serait plutôt du ressort de l'auteur des signatures et non pas de la collectivité.
Pour la subvention du conseil départemental, M. le Maire indique à M. LALLEMAND qu'il a raison et précise qu'en fonction du choix qui sera retenu pour le devenir du Rabelais, il faudra rendre le financement ou revoir par un avenant son octroi à la commune.

M. ZEJNULA demande si dans le cas où tous les équipements publics se construisaient au stade, comme tout serait décentralisé du centre du village, il est prévu de construire des habitations autour de celui-ci.
Il lui est indiqué que ce sont des projets à long terme et que tous les équipements publics ne seront pas construits en une seule fois. Qu'en conséquent, s'il devait y avoir des ouvertures de constructions, cela pourrait se faire également à long terme.

Retrouvez l'intégralité des comptes rendusdes séances sur le site internet de la commune
http://www.versurlaunette.fr/mon-village/comptes-rendus-conseils-municipaux/

AVIS A LA POPULATION

Comme vous avez pu le constater, des aménagements routiers ont été réalisés, courant novembre 2015, sur nos routes communales et départementales, afin d'améliorer la sécurité pour les riverains, avec la mise en place de chicanes, de modifications de priorité…

Votre avis, positif et/ou négatif, nous intéresse afin d'améliorer ces aménagements et de demander des financements auprès de l'Etat ou du conseil départemental.

N'hésitez pas à nous contacter

Par mail : mairiedever@wanadoo.fr
yvescheronmaire@gmail.com

Par courrier : dépôt en mairie aux heures d'ouvertures ou dans la boite à lettres.

Ecole

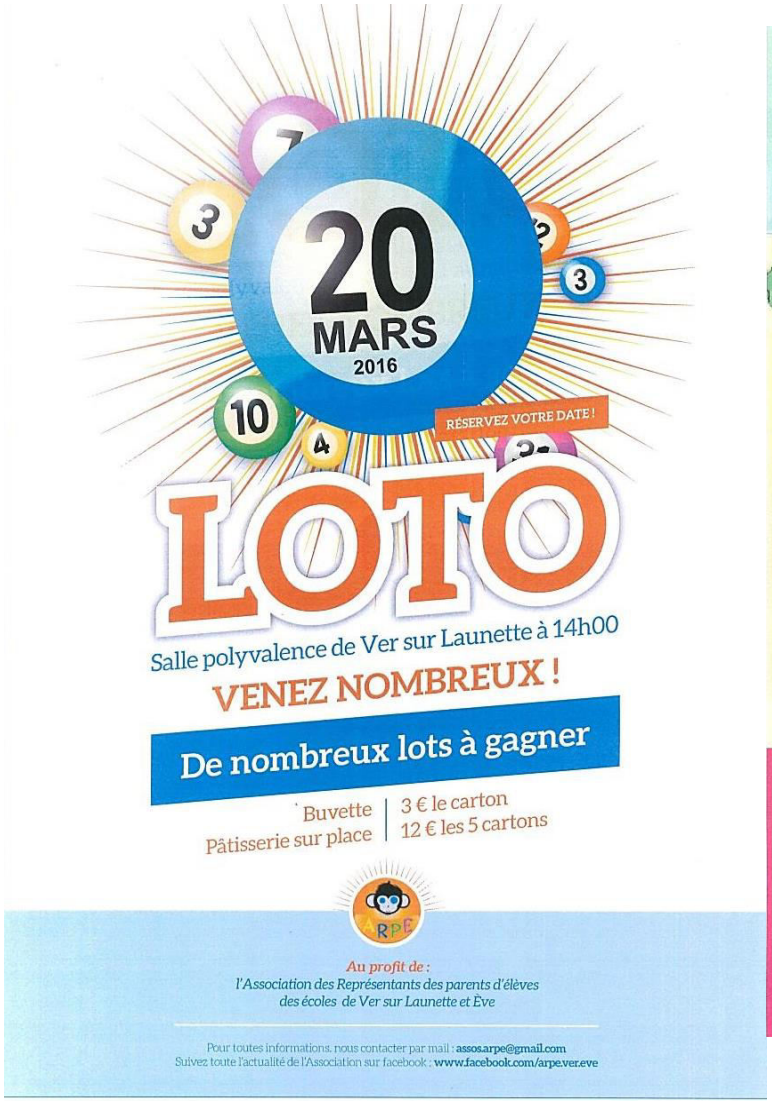

LAMERE NOËL EST UNE MAGICIENNE

Le vendredi 11 décembre, un avant-goût des fêtes était présent dans les rues du village. En effet, le Père Noël est venu faire une surprise aux enfants. Il avait dans sa hotte un spectacle, « la Mère Noël est une magicienne ».

Petits et grands ont été transportés dans un univers où la magie de Noël était présente. D'un coup de baguette magique, les enfants sont devenus des magiciens, faisant apparaître des colombes, Neige, le lapin du Père Noël ainsi que son fidèle compagnon à quatre pattes, Gribouille, le chien.
A la fin du spectacle, le Père Noël est venu distribuer des friandises aux enfants sages.

Un goûter de noël a été offert par la municipalité.

Ce fut un moment rempli de magie où les sourires illuminaient les visages des enfants !

Et comme dit le Père Noël : « Oh ! Oh ! Oh ! Joyeux Noël ! ».

Stéphanie ALVES

MARCHE DE NOËL

A l'occasion des fêtes de fin d'année, les parents d'élèves avaient organisé un marché de Noël le jeudi 17 décembre 2015 en fin d'après-midi à la salle polyvalente de Ver Sur Launette.

Il était tenu par les mamans d'élèves, qui ont vendu des objets de Noël fabriqués main, en collaboration avec les enseignants et les enfants de l'école maternelle.

A cette occasion pouvait être dégusté chocolats chauds et crêpes.

Un grand merci à toutes et tous pour votre participation.

11 NOVEMBRE 2015 : COMMÉMORATION AVEC LE RPI

Le 11 novembre célèbre à la fois l'Armistice du 11 novembre 1918, la Commémoration de la Victoire et de la Paix et l'Hommage à tous les morts pour la France.

À 10H 00 débutait la cérémonie au Monument aux Morts de Ver Sur Launette avec la participation des Anciens Combattants, des élus et des habitants.

Le discours officiel prononcé par M. Yves CHERON, maire, insistait sur les lourdes pertes humaines subies par notre pays en 1916, lors des batailles de Verdun et la Somme : marquant à jamais les paysages et les familles de millions de soldats.

Le souvenir de ces combats sera commémoré en 2016.

A l'issue de cette cérémonie, le verre de l'amitié fut offert à la salle polyvalente et les prix des lauréats au concours des maisons fleuries 2015 furent attribués.

Certains élus et habitants se sont ensuite rendus dans le village voisin, Eve, où se déroulait à 10H30 la commémoration avec la participation des élèves du RPI de Ver et EVE. Cette année, c'est à Eve qu'ils ont participé à ce moment important et ont répondu présents.

L'interprétation de *La Marseillaise* par les élèves de l'école élémentaire faisait écho à la conclusion du discours prononcé par Mme Agnès CHAMPAULT, Maire d'Eve, rappelant le devoir et notre responsabilité collective de transmettre un message mémoriel aux jeunes générations.

Précédée par le cortège des anciens combattants et des musiciens, l'assistance s'est rendue ensuite à la stèle rue du Pont pour déposer une gerbe.

Cette commémoration s'achevait sous le soleil, autour d'un vin d'honneur organisé par la municipalité et pendant lequel les parents pouvaient découvrir à travers une exposition, le travail réalisé par leurs enfants suite aux différents témoignages qu'ils ont pu écouter en classe et retranscrire à travers leurs dessins de gueules cassées.

Mlle Betty COËLLE

Halloween 2015

Les festivités ont commencé le samedi 31 octobre 2015 à 16h30 à la salle polyvalente avec une présentation des déguisements des enfants venus nombreux et qui se sont régalés les papilles autour d'un goûter copieux préparé par les mamans ayant exprimé leur créativité en confectionnant des gâteaux araignée, fantôme…

Les sorcières Dominique et Christiane poursuivirent ce temps de partage en emmenant les enfants à travers les rues du village éclairées aux lampions jusqu'à l'air de jeux, rue de la forêt, relookée pour l'occasion aux notes d'Halloween par un cimetière hanté où d'effrayants cadavres sortaient de leurs tombes entourés de fantômes et autre objets étranges.

La nuit approchait, la pleine lune arrivait. L'ombre de chapeaux de sorcières se distinguait. Des créatures maquillées envahissaient la salle décorée par de nombreuses toiles d'araignée et des citrouilles.

A 20H30, la musique retentit… l'heure de la transformation en danseurs. Le bal de l'horreur permit à toutes ces créatures étranges de danser au gré des musiques jusqu'à minuit.

APRES-MIDI BOWLING

Pendant les vacances d'octobre, Ver Loisy'r proposait dans le cadre des loisirs en famille une sortie au bowling à La factory situé à Moussy Le Neuf.

Ainsi, le samedi 24 octobre, une quinzaine de personnes : parents et enfants, ont pu s'initier ou se perfectionner à la pratique du bowling. Si les « Strikes » étaient rares, la bonne humeur était au rendez-vous.

Un après-midi réussi pour les familles !

BEAUJOLAIS NOUVEAU

Le dimanche 22 novembre, journée du beaujolais nouveau, nous nous retrouvons devant la mairie, pour une randonnée, conduite par Dominique POLTEAU-GOMEZ.

Le temps est clément, la matinée se présente bien.

Les marcheurs sont bien au rendez-vous, nous serons une bonne vingtaine pour cette randonnée. C'est parti pour 2 heures de marche où petits et grands partent de la salle polyvalente pour une boucle de 10 km en forêt d'Ermenonville. Dominique nous amène à travers la campagne et la forêt sur des sentiers et un parcours qu'elle a concocté elle-même jusqu'à la cabane de Jean-Jacques ROUSSEAU-Le Désert.

Cabane dans laquelle il aimait venir se reposer. De nombreux vers sont gravés sur les rochers des alentours.

Après l'effort, le réconfort ! Nous avons été raisonnables avec le beaujolais, qui fut dégusté autour d'un repas composé de charcuterie, salades diverses et desserts.

Tout s'est déroulé dans une excellente ambiance.

Un grand merci à Dominique, pilote de l'opération.

CIRQUE D'HIVER

Trente-huit personnes ont participé à la sortie au cirque d'Hiver Bouglione le 13 décembre dernier.

Les familles étaient heureuses de se retrouver pour un après-midi sous le chapiteau du cirque d'hiver où leur étaient présenté le nouveau spectacle « RIRE ».

Ce spectacle offrait des moments inédits de pure féerie, avec les rires des petits et grands qui fusaient et volaient en éclats à travers les gradins.

Perroquets, chevaux, tigres, acrobates, magiciens, clowns… ont surgi sur la piste pour le plus grand bonheur des spectateurs. Quand artistes et animaux investissaient cette piste magique et mythique, les participants à cette sortie de fin d'année n'ont pu qu'être séduits et subjugués. Ils ressortirent avec des étoiles plein les yeux !

Nos aînés

Repas 2016 de nos aînés

Mercredi 10 février 2016 aura lieu le repas annuel des anciens du village, ouvert aux 65 ans et plus.

C'est un moment de retrouvailles privilégié, organisé par la municipalité.

Ne manquez pas ce rendez vous !

L'Orée de la forêt vous attend. Nul doute que vous vous y régalerez en passant un agréable moment.

Xavier FRANCOIS

153 colis de Noël distribués aux anciens !

Chaque année, avant les fêtes, les aînés du village reçoivent un colis.

Les colis confectionnés par les membres du CCAS sont de plus en plus nombreux. Cette année, ce sont plus de 150 colis qui ont été préparés en mairie dans la bonne humeur pour être distribués le 19 décembre dernier.

Du coté des aînés, le cadeau était accueilli à bras ouverts.

Associations

GYM FORM' BIEN-ETRE

SALLE POLYVALENTE DE VER SUR LAUNETTE

Saison 2015/2016

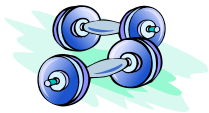

LUNDI

DE 18H30 à 19H30
Gym douce - Stretching
DE 19H30 à 20H30
Danse latino - zumba et step
DE 20H30 à 21H00
SpécialAbdo/fessiers Express

MERCREDI

DE18H30 à 19H30
Gym douce et renforcement musculaire
DE 19H30 à 20H30
Gym tonique et renforcement musculaire

Retrouvez toute votre forme avec nos séances de gym près de chez vous, une semaine gratuite pour essayer.

SAMEDI

MARCHE NORDIQUE
DE 9H30 A 11H30
(marche et exercice en plein air en forêt d' Ermenonville)

Renseignements et inscriptions

Christiane HUE 03.44.54.77.31 – chrisgym60@gmail.com
Diplômée d'Etat Métiers de la Forme et Fédération Française de Randonnée Pédestre

VER SUR LAUNETTE TENNIS DE TABLE

ALEXANDRE, DIDIER, DENIS, LINO et les deux MICHEL vous invitent dans la salle polyvalente de Ver sur LAUNETTE pour « taper dans la balle » le jeudi de 20 h à 22 h.

L'activité est encadrée par des entraîneurs diplômés, le prix de la licence loisir est de 35 euros pour la saison avec une obligation de certificat médical.

Vous pouvez jouer en compétition avec l'Entente Pongiste du Valois : Nanteuil le HAUDOUIN, BETZ, PLESSIS BELLEVILLE dans l'une de ces 6 équipes ou ses équipes de jeunes.

Vous pouvez visiter le site : www.pingoise.com

Vous trouverez un visu global de toutes les manifestations organisées par l'Entente Pongiste du Valois.

VENEZ NOUS REJOINDRE LE JEUDI A LA SALLE POLYVALENTE DE VER SUR LAUNETTE

Correspondant et Président : Michel PICARD
Tél : 06 22 14 25 35

ASSOCIATION ALINÉA

Atelier d'écriture

VER-SUR-LAUNETTE

L'atelier d'écriture créative Aliéna, c'est un espace-temps convivial, avec une animatrice et une quinzaine de participants qui ensemble échangent, partagent et écrivent autour de différents sujets, tels que le slam, le portrait chinois, la description, le théâtre, l'écriture de scénario, la bande dessinée, le calligramme, le cadavre exquis... et bien d'autres choses encore!

Créativité, humour et bonne humeur sont les maitres-mots de chaque séance d'atelier.

Aucun don d'écriture n'est nécessaire pour participer à l'atelier, l'essentiel étant de se faire plaisir!

Vous aimez écrire et raconter des histoires?
Vous souhaitez enrichir votre style rédactionnel et développer votre créativité?
Cet atelier est fait pour VOUS!
Rejoignez-nous!

Rendez-vous pour une séance découverte le mardi 12 janvier 2016 à 18h00 à la salle polyvalente de Ver-sur-Launette.

OUVERT À TOUS ET À TOUTES SANS CONDITION
Il n'est pas nécessaire d'être un écrivain en herbe
À partir de 16 ans
Inscriptions sur toute l'année

Ensemble, allons décrocher la plume!

Réservation et renseignements au 07.81.81.53.99

EWTAMT

Ecole de Wing Tsun et Arts Martiaux Traditionnels

Un an après l'ouverture de l'école EWTAMT, un premier stage a été organisé le dimanche 20 décembre 2015 à la salle polyvalente du village pour les élèves de SISUK Laurent. Quelques élèves de l'école de Chelles ont également fait le déplacement pour participer au stage mené par SIFU ABAOUB.

Après plus de quatre heures de travail intense dans la bonne humeur,les premiers degrés ont été attribués par SIFU ABAOUB aux élèves de Ver Sur Launette.

WING TSUN :

Mercredi	de 20 H 45 à 22 H 00 (adultes)
Samedi	de 10 H 00 à 11 H 15 (13 à 16 ans)
	de 11 H 30 à 12 H 45 (adultes)

KYUSHO :

Dimanche	de 10 H 30 à 12 H 00

Vous souhaitez rejoindre l'école, renseignements auprès de Laurent JOVER au 06 19 14 16 52.

PARTICIPATION CITOYENNE

Comme nous vous l'avions précédemment annoncé, la réunion publique concernant le dispositif "Voisins Vigilants" ou « Participation citoyenne » souhaité par vos élus a eu lieu le samedi 17 octobre 2015.

Une trentaine d'habitants se sont déplacés à la salle polyvalente afin d'assister à la présentation effectuée par le Major RUBIN de la Gendarmerie de Nanteuil Le Haudouin. Il a présenté les mesures à prendre concernant la sécurité. Il a précisé comment l'opération « participation citoyenne » pouvait contribuer à la renforcer comme mesure de dissuasion.
Six personnes demeurant sur différents secteurs de la commune se sont portées volontaires afin de constituer le groupe des "Voisins Vigilants".

- M. Xavier LAUMOND
- M. Xavier FRANCOIS
- M. Philippe LEFEVRE
- Mme Maylïs PETILLON
- M. Philippe COLIN
- M. Dominique FOLGALVEZ
- M. Daniel COËLLE

Pour information aux personnes qui n'ont pu se déplacer à la réunion publique, il ne faut en aucun cas voir ce dispositif comme du ''voyeurisme ''. Ce dispositif ne donne également aucun pouvoir ni prérogative aux personnes retenues comme "Voisins Vigilants". Le Major RUBIN a rappelé que ces dernières ne doivent notamment jamais intervenir au cas où elles seraient témoins d'un fait.

Le seul '' rôle '' du Voisin Vigilant est d'être un relais entre les services de la Gendarmerie et la population. En effet, à chaque faits délictuel important perpétré sur la commune ou sur une commune limitrophe (Vol par effraction, vol de véhicule...) la gendarmerie transmettra l'information aux voisins vigilants, à charge pour ces derniers de la retransmettre aux habitants qu'ils connaissent sur la commune. Dans le même registre, les informations collectées par le voisin vigilant concernant des faits particuliers survenus sur la commune seront transmises par ce dernier aux services de gendarmerie.

En gardant toute la convivialité qui marque notre commune, et sans manifester aucune agressivité, en renforçant les missions de sécurité de la gendarmerie, nous serons acteurs de notre propre sécurité.

Les personnes susceptibles d'être intéressées pour intégrer le groupe des voisins vigilants et ainsi accroître son efficacité peuvent prendre contact avec la mairie.

Mlle Betty COËLLE

L'EPICERIE SOCIALE

La collecte nationale de la banque alimentaire s'est tenue le Samedi 28 Novembre dernier.

Outre la collecte à la sortie des grandes surfaces, le CCAS a tenu une permanence à la salle polyvalente pour recueillir vos dons.

Un grand merci a tous ceux qui se sont déplacés à cette occasion. Vos dons sont précieux pour aider ceux qui sont démunis.

Merci également aux membres du CCAS qui ont pris de leur temps pour préparer cette collecte et tenir la permanence en ce samedi après midi.

M. Xavier FRANCOIS

LA RUCHE QUI DIT OUI

Une RUCHE QUI DIT OUI s'est ouverte à Mortefontaine (60), plus exactement au Haras de Charlepont (Écurie de Mortefontaine).

Ce concept met en relation par un circuit court Producteurs (agriculture raisonnée ou bio) et Consommateurs de la région.
Venez la découvrir en vous connectant sur www.laruchequiditoui.fr

En adhérent à la ruche il n'y a aucune obligation d'achat et l'inscription est gratuite.

Achats ponctuels ou réguliers, c'est vous qui décidez !

Vous commandez à travers le site de la ruche ; légumes, viandes, fromages, miel, gâteaux, fruits…

Le paiement est sécurisé et se fait par CB directement sur le site.
Les producteurs sont présents le jour de distribution qui se fait le mardi soir de 17H30 à 19H30 tous les 15 jours, à la salle de chasse de Charlepont.

Mme Sylvia MOREAU

Camion pizza

Nous autres français, sommes les deuxièmes consommateurs de pizzas après les Etats Unis et devant l'Italie. Que de bonnes raisons de rendre visite à l'artisan pizzaiolo ambulant de votre village.

Le camion pizza vous accueille à VER SUR LAUNETTE tous les vendredis de 17H30 à 21H30 sur la Place de la Croix.

Le pizzaiolo propose un large choix de pizzas d'environ 8 à 12 €uros, ainsi que des boissons à emporter.
Vous pouvez passer commande au 06 01 75 42 91 pour ensuite chercher vos pizzas toutes prêtes au camion.

De plus, vous pouvez payer par chèque déjeuner / ticket restaurant.

Aucune raison donc de ne pas s'offrir une bonne pizza !

Ramonage

Il est prescrit que le ramonage des fours, fourneaux et cheminées des maisons, usines, etc., doit être effectué au moins une fois chaque année.

Obligatoire, le ramonage a pour but de protéger les personnes et les biens contre l'incendie, d'éviter les risques d'intoxication au monoxyde de carbone et de lutter contre la pollution atmosphérique.

Outre le nettoyage des conduits de fumée, le ramoneur a la responsabilité de la prévention des sinistres et des accidents.

Résultats du 2nd Concours des maisons illuminées.

Pour la deuxième année consécutive, la municipalité a organisé un concours de maisons illuminées sur le temps de NOËL 2015.

Le jury est passé entre le 7 et le 20 décembre dernier.

Chaque membre du jury, composé de conseillers municipaux et d'habitants a donné une note à chaque édifice illuminé.

Les trois plus belles maisons illuminées ont été récompensées.

Les heureux gagnants sont :

- 1er prix : 1 rue du Vieux Moulin
- 2nd prix : 20 rue du Vieux Moulin
- 3ème prix : 3 rue de la garenne
- Un prix spécial balcons et fenêtres est attribué : 20 ter rue d'Ancy

La remise des lots se fera courant janvier.

Félicitations à tous ces habitants.

Merci à tous ceux qui ont contribué à l'embellissement de notre village par leurs illuminations et nous vous invitons à réitérer votre participation l'année prochaine.

PASSAGE A LA TNT HD

Le 5 avril 2016, nous passons à la TNT Haute Définition. Etes-vous prêt ?

Dans la nuit du 4 au 5 avril 2016, la norme de diffusion de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) va évoluer sur l'ensemble du territoire métropolitain. Elle permettra de diffuser des programmes en HD sur l'ensemble des 25 chaînes nationales gratuites de la TNT, avec une meilleure qualité de son et d'image.

Les téléspectateurs concernés par ce changement sont ceux qui reçoivent la télévision par une antenne râteau. Ils doivent alors s'assurer que leur téléviseur est compatible HD.

Vérifiez sans attendre, et équipez-vous d'un adaptateur TNT HD le cas échéant !

Toutes les infos sur www.recevoirlatnt.fr ou au 0970 818 818 (prix d'un appel local)

L'ADIL 60 : un service public de proximité d'information sur le logement

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Oise est une association loi de 1901 qui rassemble le Conseil Général, le Ministère du Logement, Action Logement (1% Logement), la CAF, la MSA, les collectivités locales, les fédérations professionnelles, les établissements prêteurs, les HLM, les associations de consommateurs…

Les informations :
L'ADIL délivre gratuitement chaque année environ 7000 consultations juridiques, financières et fiscales. Elles portent notamment sur :

- ***Les rapports locatifs :*** révisions de loyer, congé du bailleur ou du locataire, état des lieux et dépôt de garantie, charges et réparations…
- ***L'accession à la propriété :*** PTZ et autres prêts, contrat de construction, promesse de vente, garanties et assurances, frais et taxes, accession et union libre
- ***La fiscalité du logement:*** TVA, crédits d'impôt, plus values, revenus fonciers…
- ***La copropriété :*** assemblée générale, travaux, syndic, charges…
- ***L'amélioration de l'habitat :*** aides de l'ANAH, crédit d'impôt, déficits fonciers…
- ***Les informations à caractère social :*** précarité énergétique, prévention de l'impayé locatif, prévention des expulsions, sécurisation des prêts immobiliers, logement non décent et dégradé,

Les simulations financières et le conseil en accession :
L'ADIL propose des études de financement : plans et diagnostics de financement.
Ces études, réalisées à l'aide du logiciel ADILOPTI, sont un moment de pédagogie de l'accession et de la technique bancaire, pour que l'accédant rencontre son prêteur dans de meilleures conditions de connaissance et de personnalisation des prêts : taux d'intérêt, modulation, lissage, assurance, sécurisation….

L'ADIL de l'Oise, un service de proximité :
L'ADIL renseigne les usagers tous les jours à son siège à Beauvais, consultations en visite et par téléphone, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
L'ADIL anime aussi 19 permanences de proximité : Breteuil, Chambly, Chantilly, Chaumont en Vexin, Clermont, Compiègne, Creil, Crépy en Valois, Lassigny, Méru, Montataire, Mouy, Nogent sur Oise, Noyon, Pont Sainte Maxence, Ressons sur Matz, Saint Just en Chaussée, Senlis, Thourotte.

L'ADIL 60 et les Espaces Info Energie (EIE) :
L'ADIL de l'Oise est conventionnée avec la Région, l'ADEME, et le Département pour animer 2 Espaces Info Energie situés à Beauvais et à Noyon.
Les EIE délivrent des conseils sur l'amélioration thermique, la maîtrise de l'énergie et le développement durable. Plus 2000 consultations Info Energie sont ainsi données chaque année.
Les EIE poursuivent leur action par des permanences de proximité au travers de 17 permanences dans tout le département.

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER *si c'est impossible* 2/ SE CACHER

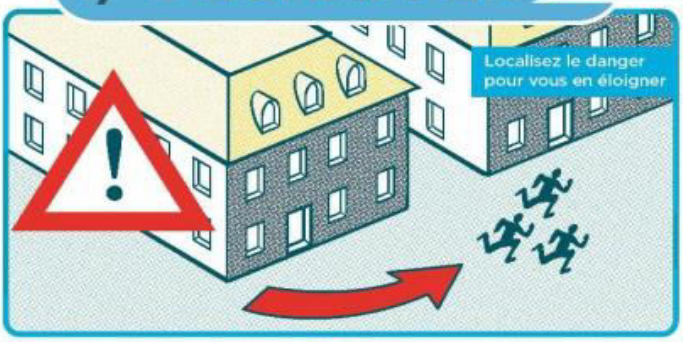

3/ ALERTER
ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE

VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**

- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour en savoir plus :
www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste

VIGIPIRATE

Jeux n°8

Les Differences

Trouve les 7 différences entre ces deux images !

Intrus

Trouve les 7 intrus dans les décorations...

Les cadeaux

Devine le cadeau de chaque enfant:

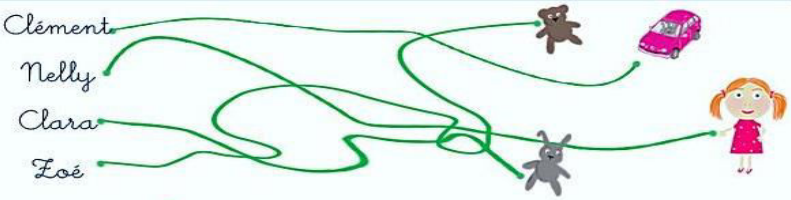

Rebus

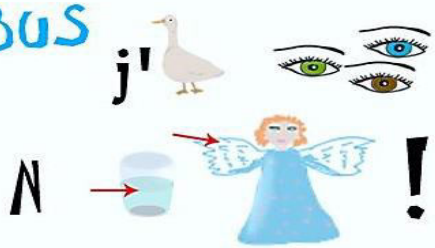

Charade

Mon premier est une plante que l'on cueille souvent à Noël.
Mon deuxième est un préfixe qui indique la répétition.
Mon troisième veut dire pays en anglais.
Mon tout décore les sapins ce Noël.

Réponse : gui-re-land-e

© Paulina Dyrek

SUDOKU

Facile :

		6	5					
	1			7		4		9
3	9		8			6		7
1		7		4	2			
5			1	8	7			2
			6	5		7		1
7		3			1		9	4
2		9		3			7	
					5	8		

Difficile :

7					5	6		3
					4			
1				3		5		
8						3		
3	1		2		6		9	4
		9						2
		2		8				9
			7					
6		4	5					8

La règle *: Chaque chiffre de 1 à 9 doit être présent une et une seule fois sur les lignes, les colonnes et les régions (9 carrés de 3X3)*

Ne pas jeter sur la voie publique